

Service communication

Jérôme Chaussoneaux / tél. 05 49 71 08 80 / chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr

Réduction des déchets : distributions de composteurs gratuits

Engagée dans une démarche de réduction des déchets ménagers, Parthenay-Gâtine poursuit son travail et propose aux habitants de nouvelles distributions (avec ou sans rendez-vous) de composteurs mis à disposition gratuitement,

Des distributions mensuelles avec ou sans rendez-vous

Depuis 2019, afin d'inciter les habitants à réduire leur volume de déchets ménagers, la Communauté de communes Parthenay-Gâtine* et le SMC 79 (Syndicat Mixte à la Carte)** mettent à disposition gratuitement pour les foyers du territoire le 1^{er} composteur 345 litres avec un bio-seau.

Le service gestion et prévention des déchets propose des distributions :

sur rendez-vous :

- **Jeudi 25 septembre à Thénézay**, salle Rondier, Cité Rondier à 10h ou à 11h
- **Samedi 11 octobre à Parthenay**, maison de la déchetterie, chemin des batteries à 10h ou à 11h
- **Mardi 4 novembre à Amailloux**, salle de la Futaie, 11 place de la Futaie à 17h ou à 18h
- **Jeudi 4 décembre à Gourgé**, salle Gourgéenne, 2 rue de la Vergée, à 15h ou à 16h

Pour obtenir un composteur lors de l'une de ces 4 distributions, il est nécessaire de s'inscrire sur cc-parthenay-gatine.fr/compostage. Pour toute information contacter le 05 49 94 92 67.

sans rendez-vous

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose **4 permanences sans rendez-vous de 14h à 17h à la Maison de la déchetterie à Parthenay** : mercredi 17 septembre, mercredi 15 octobre, mercredi 19 novembre, mercredi 17 décembre.

Pour chaque distribution :

- merci de présenter un justificatif de domicile (sur téléphone ou version papier)

- une convention de mise à disposition est signée,
- le matériel et un guide pratique du compostage sont remis aux habitants,
- et une formation rapide est assurée par le chargé de mission biodéchets de la Communauté de communes afin de présenter les principes généraux du compostage et ses intérêts, les bonnes pratiques et celles à éviter, les réponses aux questions les plus fréquentes.

Le composteur attribué à une adresse

Le composteur est mis à disposition d'un foyer, mais reste propriété de la Communauté de communes. Il est attribué à une adresse, en cas de déménagement il doit rester sur place. Une nouvelle demande peut être faite pour la nouvelle adresse. Les habitants peuvent ainsi bénéficier du remplacement gratuit des pièces détachées.

Composteur gratuit : inciter les habitants à réduire leurs déchets

Depuis 2013, 3 359 composteurs ont été distribués. La gratuité appliquée depuis 2019 a eu un véritable effet positif sur la pratique du compostage dans les foyers de Parthenay-Gâtine, avec une forte hausse du nombre de composteurs distribués sur les dernières années :

- 2019 : 161 composteurs distribués
- 2020 : 651 composteurs distribués
- 2021 : 599 composteurs distribués
- 2022 : 217 composteurs distribués
- 2023 : 827 composteurs distribués
- 2024 : 490 composteurs distribués

Cet engouement a un véritable impact favorable sur la réduction des déchets : composter ses déchets fermentescibles permet de réduire de 30 % le volume de la poubelle d'ordures ménagères.

Et les efforts de la population et la politique de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour réduire les déchets ménagers portent leurs fruits. Le poids des déchets ménagers par habitant a diminué de 18,75% en 5 ans :

- 2019 : 176 kilogrammes par habitant et par an
- 2023 : 143 kilogrammes par habitant et par an

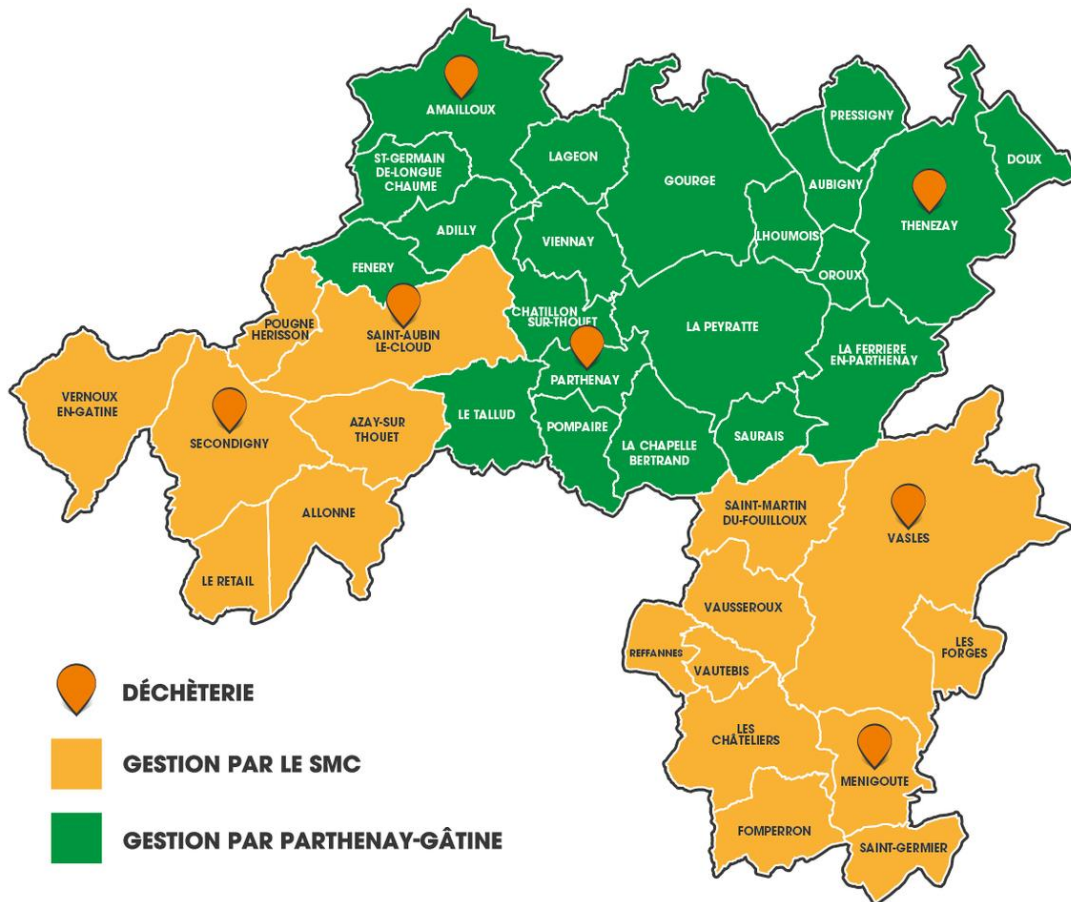
La communauté de communes accompagne cette évolution. Elle encourage les usagers à continuer leurs gestes de tri et de compostage.

A chaque jardin son composteur

Seule condition pour les habitants : un composteur nécessite d'être posé directement sur la terre, sur un emplacement accessible et ombragé, situé de préférence près de la maison, de manière à pouvoir y déposer tout au long de l'année les déchets organiques. Les tarifs pour des matériels complémentaires sont les suivants :

- un autre bio-seau : 3€
- un 2^e composteur de 345 litres : 42€
- un 1^{er} composteur de 830 litres : 74€

Rappel du maillage du territoire concernant la gestion des déchets



Communauté de communes Parthenay-Gâtine* : dechets@cc-parthenay-gatine.fr / 05 49 94 92 67

Les communes gérées par le service déchets : Adilly, Amailloux, Aubigny, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Tallud, Lhoumois, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pressigny, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saurais, Thénézay et Viennay

SMC** : accueil@smc79.fr / 05 49 05 37 10

Les communes gérées par le SMC : Allonne, Azay-sur-Thouet, Les Châteliers, Les Forges, Fomperron, Le Retail, Ménigoute, Pouigne-Hérissou, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Secondigny, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine